



## AVIS PUBLIC – APPEL D'OFFRES 2024-010

### RÉFECTION D'UNE PARTIE DU CHEMIN DUPUIS 2024

#### DEMANDE DE SOUMISSIONS

La VILLE D'ESTÉREL demande des soumissions pour la réfection d'une partie du chemin Dupuis, incluant non sans s'y limiter la protection de l'environnement, les travaux de démolition, l'installation d'un nouvel élément de drainage, le pompage du cours d'eau, la structure et le revêtement de chaussée, l'aménagement paysager et les éléments de sécurité.

#### DOCUMENTS

L'appel d'offres peut être consulté ou obtenu auprès du bureau du système électronique d'appel d'offres (SÉAO), à compter **du 23 août 2024**, selon les modalités et les coûts indiqués sur le site du SÉAO à l'adresse suivante : [www.seao.ca](http://www.seao.ca).

Pour être valide, chaque soumission doit être accompagnée d'une garantie de soumission sous la forme d'un chèque visé, tiré d'une institution financière ou d'un cautionnement de soumission émis par une compagnie d'assurance apparaissant au tableau de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) pour une somme égale à dix pour cent (10 %) du montant de la soumission, incluant les taxes, le tout payable à l'ordre de la Ville d'Estérel. Ce cautionnement devra être valide pour une période de cent-vingt (120) jours à partir de la date d'ouverture des soumissions.

Seules seront considérées les soumissions présentées par des fournisseurs ayant un établissement situé au Canada et ayant pris à leur nom les documents d'appel d'offres.

#### CLAUSE DE RÉSERVE

La Ville d'Estérel ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'encourt aucune obligation, poursuite ou réclamation pour frais ou pertes subis par les soumissionnaires à la suite d'une telle décision.

La Ville n'est pas tenue de motiver sa décision, le contrat est adjudgé sur décision du Conseil de la Ville, à sa seule discrétion. La Ville ne peut être liée d'aucune autre façon que par une résolution de son Conseil.

#### RÉCEPTION

La présentation de la soumission se fait par le dépôt d'une soumission écrite sous pli cacheté et établie en conformité avec les modalités des documents d'appel d'offres. La soumission doit être déposée à l'attention de la responsable de l'appel d'offres de la Ville, avant le 10 septembre, 10 h 00, à l'adresse suivante :

**Mme Nadine Bonneau, directrice générale**  
Ville d'Estérel  
115, chemin Dupuis  
Estérel (Québec) J0T 1E0

Date de publication de l'appel d'offres (PAO) : **23 août 2024**

Date limite de dépôt des plaintes (DDP) à inscrire au SEAO : **3 septembre 2024**

Date limite pour répondre aux plaintes (DRP) : **7 septembre 2024**

Date limite de dépôt des soumissions (DDS) : **10 septembre 2024, 10 h 00**



#### CERTIFICAT DE PUBLICATION



Je, soussignée, Karell Morin, greffière de la Ville d'Estérel, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus sur le site Internet de la Ville ([www.villedesterel.com](http://www.villedesterel.com)), l'avoir publié dans le journal Accès et l'avoir affiché à l'extérieur de l'hôtel de ville le 21 août 2024.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 21<sup>e</sup> jour du mois d'août 2024.

  
Karell Morin, greffière